



MUNICIPALITE DE JURIENS
Préavis n° 2011-2016-11
2^{ème} complément de capitalisation de la société Energie Naturelle
Mollendruz SA (ENM SA)

Madame la Présidente,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En décembre 2008, le Conseil général de Juriens a accepté que la commune de Juriens participe à la fondation d'une société anonyme dont le but est l'étude et la planification de la construction d'un parc éolien dans la région du Mollendruz, sur les communes territoriales de Juriens, La Praz et Mont-la-Ville. Le Conseil général avait à cet effet accordé à la Municipalité un crédit de CHF 15'000.00 pour participer au capital de la SA.

En 2008 et en 2009, le Conseil général avait accepté, dans le cadre du bouclage annuel des comptes, la création, puis l'augmentation de capital à un fonds de réserve affecté à ce projet.

Puis, en février 2011, le Conseil a accepté de participer à une capitalisation complémentaire, également de CHF 15'000.00, sans recourir au fonds de réserve précité.

L'ensemble de ces participations a été amorti, de sorte que les actions d'ENM SA figurent à notre bilan pour un montant de CHF 1.00.

2. Evolution du projet

La première recapitalisation de la société ENM SA a permis de financer la poursuite de l'étude du projet, ceci en tenant compte de l'évolution générale du dossier énergie éolienne au niveau cantonal. Ainsi le projet de PPA (plan partiel d'affectation) a été mis à jour et des études complémentaires exigées par les Services de l'Etat ont été réalisées. La mise à jour du PPA s'est concentrée sur la réorganisation des éoliennes exigées par le Canton dans le cadre de sa nouvelle planification cantonale ainsi que sur des nouveaux aspects dans son cahier des charges. La planification du câblage et de la connexion au réseau électrique a aussi été approfondie en vue de la procédure ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort.) Actuellement, la direction du projet travaille à la consolidation générale du projet sous tous ses aspects en vue de son dépôt à l'enquête publique.

En mai 2013, alors que le projet vient d'être officiellement agréé par le Comité de planification des éoliennes (COPEOL) et intégré dans le plan directeur cantonal des sites réservés pour le développement de parcs éoliens, ENM SA a décidé une nouvelle recapitalisation, à hauteur de CHF 3'150'000.00.

Rappel des étapes d'évolution du projet et projections futures :

Etapes	Calendrier	Degré de réalisation	Commentaires
Etude approfondie de la faisabilité technique	2009-2012	Achevée	Volets de cette étude : Les campagnes de mesure de vent ont pris fin et les mâts ont été démontés en août 2012. L'étude des modèles d'éoliennes en fonction des vitesses du vent et des turbulences climatiques
Etude des contraintes légales et environnementales	2010-2013	En voie d'achèvement	Après un premier examen, le canton avait émis des réserves sur l'impact paysager et les mesures compensatoires. Le projet a été revu en conséquence pour en diminuer l'impact visuel, notamment depuis La Praz. Les nouvelles propositions ont été jugées décisives, puisque le projet a été intégré dans le plan directeur cantonal



L'obtention des autorisations nécessaires	2010-2014		La réalisation du parc éolien passe par l'établissement préalable d'un plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal pour autoriser la production électrique dans la zone pâturage. Ce PPA préparé en 2012 doit être ajusté selon les dernières modifications d'emplacement des mâts souhaitées par le canton avant d'être mis à l'enquête. Il sera suivi du projet de construction lui-même. Des études complémentaires souhaitées par le canton doivent être aussi réalisées durant les 12 prochains mois.
L'élaboration d'un plan d'affaires	2010-2014	En continu	Le financement complémentaire nécessaire au passage de l'étude à la réalisation n'a pas encore été discuté par la Municipalité, qui n'a, à ce jour, pas encore pris une décision quant à la participation de la commune à ce financement complémentaire. Le cas échéant, un préavis ad hoc sera présenté au CG.
Planification des travaux	2013-2015		Les travaux à planifier sont le dossier de permis de construire, la poursuite de la procédure de sélection des futures turbines, la finalisation du raccordement au réseau électrique, ainsi que la planification et l'adjudication des travaux.
La réalisation	2016-2018		La mise en exploitation interviendra au plus tôt en 2016, en fonction du temps d'obtention des autorisations nécessaires.

Force est de constater que les projets éoliens sont novateurs pour le Canton de Vaud. Ils exigent une planification cantonale et une coordination inter cantonale pour offrir la crédibilité et la cohérence nécessaires à convaincre la population, les groupes de défense de l'environnement et les instances chargées de faire respecter les procédures en matière d'aménagement du territoire.

Le temps de gestation et d'approbation en est substantiellement augmenté, plaçant la société porteuse du projet devant ses responsabilités financières : avancer l'argent pour poursuivre les démarches légales incontournables, avant même de pouvoir articuler une date de réalisation.

3. Position de la Municipalité

La Municipalité souhaite demeurer partenaire de la société ENM SA et prévoit de participer à cette capitalisation complémentaire à hauteur de CHF 30'000.00. En effet, le fait de faire partie des actionnaires lui permettra de négocier au mieux les intérêts à long terme de la commune de Juriens dans ce projet, notamment les redevances financières du parc éolien aux communes territoriales et aux propriétaires fonciers.

Elle ne souhaite donc pas céder les actions que la commune détient pour le moment.

4. Proposition

La Municipalité propose de suivre la proposition du Conseil d'administration d'ENM SA, soit une augmentation du capital actions à hauteur de CHF 3'150'000.00, réparti de la manière suivante :



